

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE SEIZE et le 20 JUILLET à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 13 JUILLET 2016, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO, Adjoints - Mmes Dominique DUDOUS - Nicole COUTANT - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Mrs Bernard DUPOUY - Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIERE-BARGAOUJ - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Pascal DAGES - Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS

ABSENTS ET EXCUSES : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Anne SERRE - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Laure FAUDEMÉR - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Mme France POUDENX - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

POUVOIRS :

M. le Dr Stéphane MAUCLAIR donne pouvoir à M. Gabriel BELLOCQ
 Mme Anne SERRE donne pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO
 M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE
 Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à M. Serge BALAO
 Mme Régine LAGOUARDETTE donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN
 M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. André DROUIN
 M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. Bruno JANOT
 Mme France POUDENX donne pouvoir à M. Julien DUBOIS
 Mme Marie-Constance BERTHELON donne pouvoir à M. Eric DARRIERE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : CHAMPIONNAT DE FRANCE ECARTEURS / SAUTEURS 2016

La Fédération Française de la Course Landaise (FFCL), présidé par Monsieur Franck SERVE, organise le Championnat de France des écarteurs et sauteurs le dimanche 02 octobre 2016 à 14h30 dans les arènes de Dax. En cas de mauvais temps, ce spectacle sera reporté au dimanche 09 octobre 2016.

Dans le cadre de cette manifestation, la Ville de Dax mettra à disposition de la FFCL :

- les arènes avec le personnel affecté pour ce type de spectacle,
- les vestiaires et douches du stade Maurice Boyau,
- le personnel technique pour diverses installations nécessaires à l'organisation,
- la communication sur divers supports (programme des fêtes, panneaux lumineux, Dax magazine).

L'association prendra en charge les dispositions suivantes :

- les services de sécurité et de secours affectés aux arènes dans le cadre d'un spectacle payant,
- les frais d'organisation,
- la gestion du bétail (déclarations, déchargement, chargement, gardiennage),
- la billetterie.

Les tarifs proposés par la FFCL sont les suivants :

Premières Tendidos : (numérotés) 32 €
Premières Tendidos Couverts : (numérotés) 30 €
Secondes Tendidos : (numérotés) 24 €
Secondes Tendidos Couverts : (numérotés) 24 €
Gradins supérieurs : (non Numérotés) 16 €

Les modalités de vente des billets sont les suivantes :

La vente des billets se fera à la Billetterie des Arènes, Boulevard Paul Lasaosa à Dax, à partir du 13 septembre jusqu'au 02 octobre 2016, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30.

Le dimanche 02 octobre 2016, la FFCL prendra en charge la vente des billets dans la billetterie des arènes.

Des frais de gestion fixés à 1,50 € seront perçus, en sus du prix fixé sur chaque billet, excepté les billets vendus le jour du spectacle.

La FFCL s'acquittera du paiement des frais de gestion dès réception du titre de recette correspondant.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR BRUNO JANOT, CONSEILLER MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

FIXE le montant des frais de gestion relatifs à la vente des billets pour le championnat de France écarteurs/sauteurs 2016 tel que proposé ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de prestation de billetterie avec la FFCL et tous documents y afférant.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20160720-20-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Conseiller départemental des
Landes**

Affichée le : 21 Juillet 2016

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».